

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**Avis public d'entrée en vigueur**

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 6 mars 2023, la Municipalité du Village de North Hatley a adopté le règlement intitulé « Règlement n° 2022-654 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Le règlement n° 2022-654 modifie le règlement de zonage afin d'ajouter des dispositions relatives à l'abattage, l'entretien et la plantation d'arbres à des fins autres que sylvicoles.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté de Memphrémagog le 5 avril 2023 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante :

<http://www.northhatley.org/fr/>.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 19 AVRIL 2023.

---

Benoit Tremblay, Directeur général